

**Délibération n° 2018-43 en date du 5 juillet 2018  
portant renouvellement de M. Damien RESSIOT  
dans ses fonctions de Directeur du département des contrôles**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 232-14-1 et R.232-23,

Vu l'article 16 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes,

Sur proposition de la Présidente de l'Agence,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – M. Damien RESSIOT est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Département des contrôles pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2** – M. Damien RESSIOT est employé dans le cadre d'un contrat de droit public à durée indéterminée qui prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ses conditions de rémunération restent inchangées.

**Article 3** - La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage à l'occasion de sa séance du 5 juillet 2018.

Fait à Paris, le 5 juillet 2018

La Présidente  
De l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

Signé